

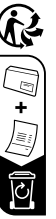


Sud Ouest

CIC FIGEAC

7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC

05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19 19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 mai 2024 - 31 mai 2024

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	108	3 942,35	19,78	15,240800
Cartes de débit	77	2 439,25	12,25	4,878500
Cartes de crédit	23	527,60	2,65	1,582800
Cartes commerciales	8	975,50	4,88	8,779500
Visa	10	185,70	0,93	0,412000
Cartes de débit	7	145,10	0,72	0,290200
Cartes de crédit	3	40,60	0,21	0,121800
MasterCard	5	46,40	0,24	0,092800
Cartes de débit	5	46,40	0,24	0,092800
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 675	14 466,90	72,90	33,604950
Cartes de débit	1 343	11 257,35	56,75	22,514700
Cartes de crédit	305	2 965,95	14,93	8,897850
Cartes commerciales	27	243,60	1,22	2,192400
Visa	315	2 763,95	14,89	7,247450
Cartes de débit	202	1 684,65	8,48	3,369300
Cartes de crédit	97	915,10	4,62	2,745300
Cartes commerciales	11	116,50	0,59	1,025450
Cartes hors Espace Economique Européen	5	47,70	1,20	0,107400
MasterCard	67	648,60	4,36	2,183220

<<Suite au verso>>

Page 1

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes de débit	44	343,10	1,74	0,708120
Cartes de crédit	10	159,20	0,80	0,477600
Cartes commerciales	6	48,60	0,24	0,718400
Cartes hors Espace Economique Européen	7	97,70	1,58	0,279100
TOTAL	2 180	22 053,90	113,10	58,781220

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.

Ce qui change en 2024 pour vos terminaux de paiement :

- Paiement en sans contact possible pour les montants supérieurs à 50€ avec saisie du code confidentiel sur le terminal, sans insertion de la carte.
 - L'ordre d'impression des tickets est modifié, le ticket commerçant sera désormais imprimé en premier.
- Le passage en caisse sera facilité, avec un paiement plus rapide et toujours aussi sécurisé.